

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 20 septembre à 20 heures**

Etaient présents :

D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; M. CROUZET ; J. PLEINET ; D.FAQUIN ; H. CHAMBON ; S. BENSADI ; A. FERRIER ; F. MICHEL DIT BARON (Arrivé point N°) ; B. RUNDLER ; Y. MAGNIN ; S. VRANCKX ; JP GARDE ; F. ROBIN ; P. ZANI ; B. TEYSSOT ; F. JEUNOT ; S. GOHIN-BONNARDEL ;

Avaient donné pouvoirs :

F. MERLE
N.VASSALO
M. GELINOTTE

Etaient absents :

F. BOUVET
E. CHAHBAZIAN
T. SERRADURA

Madame Dominique CHASSOULIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- soumet au vote le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Procès-Verbal d'installation de Madame DUVAL Carole

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le prolongement de la démission d'un élu de la liste « Agir pour Saint Marcel », Mme DUVAL Carole, élue lors des élections du 23 mars 2014, est installée

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : CONSEIL MUNICIPAL : modification de composition des Commissions

Communales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Suite à la démission d'un élu de la liste « Agir pour Saint Marcel » et suite à l'installation d'un nouvel élu, Mme DUVAL Carole est nommée membre de la Commission Culturelle

AFFAIRE n°2 : CONSEIL MUNICIPAL : ELECTION D'UN ADJOINT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Suite à la démission d'un élu, 6^{ème} Adjoint, *Le Conseil Municipal décide de nommer, Mme S. BENSADI au poste de 6^{ème} Adjoint en lieu et place de l'adjoint démissionnaire.*

AFFAIRE n°3 : CONSEIL MUNICIPAL: DESIGNATION D'UN CONSEIL DELEGUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Patrick ZANI, Conseil Délégué, en charge de l'organisation de la fête de l'Eté, des relations avec les associations St Marcel s'Expose et l'Atelier Photos, et de seconder l'adjoint à la Culture, dans l'élaboration de la politique Culturelle sur le territoire communal.

Monsieur JEUNOT, demande à Monsieur le Maire, pour quoi la désignation d'un conseiller délégué à l'action culturelle intervient maintenant alors que la demande avait été formulée par l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire, précise qu'une partie de la réponse à cette question se trouve dans le point suivant, et que l'autre partie de la réponse, s'explique par la volonté de l'équipe majoritaire à poursuivre et à développer la politique culturelle communale initiée dès 2008, par la présence aux côtés de l'adjoint d'un Conseil délégué.

Mme TEYSSOT, demande pourquoi ce nouveau conseil délégué est placé sous la responsabilité du 1^{er} adjoint et non de l'Adjoint à la Culture.

Monsieur le Maire, rappelle que conformément aux engagements de 2014, les conseillers délégués sont placés sous la responsabilité du 1^{er} adjoint, car ce dernier peut intervenir en complément des actions des adjoints, dans tous les domaines et qu'il doit pouvoir, à ce titre, harmoniser les actions communales

AFFAIRE n°4: CONSEIL MUNICIPAL : INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le Conseil Municipal, dans le prolongement des précédentes délibérations décide de modifier le tableau des indemnités des élus pour tenir compte notamment de la nomination d'un nouveau conseil délégué.

AFFAIRE n°5 : FONCIER- DAH- LES MONETTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le Conseil Municipal valide les principes de la cession foncière au profit de D.A.H, portant régularisation d'emprises foncières du tènement immobilier des Monettes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE n°6 : FONCIER- CONVENTION SDED/INEO - RENFORMCENT DU RESEAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le conseil Municipal valide la demande de convention de servitude de canalisation sur la parcelle Communale ZV 67, au profit du SDED, pour permettre le renforcement du réseau électrique.

AFFAIRE n°7 : PERSONNEL - SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTE

Rapporteur : Mme CHASSOULIER

Unanimité

Le Conseil Municipal valide les créations de postes pour la future médiathèque. Cette création porte sur la mise en place, de deux ETP, comme exigé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

AFFAIRE n°8 - PERSONNEL - ADHESION MISSION EXPERIMENTALE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE - CDG 26

Rapporteur : Mme CHASSOULIER

Unanimité

Le Conseil Municipal valide l'adhésion de la Commune au dispositif mutualisé auprès du Centre de Gestion de la Drôme, pour la mise en place de la mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire. Ce dispositif contractuel vise, à terme, la baisse des recours contentieux auprès des tribunaux administratifs pour les questions relatives aux carrières.

AFFAIRE n°9 - FINANCES - SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - LOCAL RUGBY

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le Conseil Municipal valide, au regard du dossier présenté, la demande de subvention auprès du Département de la Drôme pour le projet de construction d'une nouvelle salle pour le club de rugby au stade des Combes et acte du montant prévisionnel desdits travaux.

AFFAIRE n°10- FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le Conseil Municipal autorise, le remboursement des avances de frais réalisés par des associations St Marcelloise, dans le cadre de l'organisation de la fête de l'Eté.

AFFAIRE N°11- ECONOMIE : AUTORISATION DE PRINCIPE SUR LES OUVERTURES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

POUR : XX ABSTENTION : 4_

Le Conseil Municipal autorise dans la limite de 5 dimanches, la suppression du repas dominical pour l'année 2019, pour les commerces St Marcellois concernés par cette réglementation.

Monsieur le Maire rappelle que préalablement, à ce point, une consultation a été lancée auprès de 50 commerces St Marcellois concernés par ladite réglementation, que seulement 5 entreprises ont fait part de leur besoin et que la demande maximale porte sur 5 ouvertures dominicales.

Mme TEYSSOT regrette que l'on ne laisse pas plus d'opportunité

AFFAIRE N°12 - PATRIMOINE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE L'AD'AP

Rapporteur : M. CROUZET

Unanimité

Le Conseil Municipal prend acte, au travers de ce rapport annuel, des travaux réalisés dans le cadre de l'agenda communal des travaux d'accessibilité pour les bâtiments communaux, les espaces publics et les établissements accueillant des publics présents sur le territoire communal.

AFFAIRE N°13 - INTERCOMMUNALITE : VALENCE ROMANS AGGLO - RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de l'établissement Public de Coopération Intercommunale, VALENCE ROMANS AGGLO.

AFFAIRE N°14 - ASSURANCE : CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2019/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le Conseil municipal décide, à l'issue de la consultation lancée au printemps dernier le CDG 26, d'accepter la proposition de CNM ASSURANCE - SOFAXIS, pour assurer la garantie des risques statutaires des agents communaux et autorise le maire à signer tous les documents se référant à cette affaire.

AFFAIRE n°15 - ACTION SOCIALE - Résidence « Veille Bienveillante »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Unanimité

Le Conseil municipal décide d'acter du caractère de « Veille Bienveillante », pour le projet immobilier de DAH sur l'ancien terrain communal situé entre le groupe Scolaire André BLANC et l'école de musique et valider la location de la salle commune de cet équipement par la commune afin qu'il puisse y être organisées des activités et animations à destination des futurs locataires.

Monsieur le Maire rappelle que le projet sera présenté, par DAH, en séance du prochain Conseil d'Administration du CCAS, et qu'à ce titre, tous les membres du Conseil Municipal sont invités à cette présentation. Après cette présentation, une réunion avec les riverains sera organisée par DAH. (Réunion programmée le 02/10 à 20h en salle du Conseil Municipal)

AFFAIRE n°16 - ADMINISTRATION - DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT MARCEL LES VALENCE : ABORDS DES ECOLES COMMUNALES

Rapporteur : M. VALLA

Unanimité

Le Conseil municipal décide de solliciter l'autorisation de Monsieur le Préfet de la Drôme, pour la mise en place de caméras aux abords des entrées des écoles de la commune, en complément de l'autorisation déjà obtenue pour la mise en œuvre des dispositifs de vidéo-protection sur le domaine public.

AFFAIRE n°17 : Compte rendu des D.I.A

Rapporteur : M Vincent BARD, Adjoint en charge de l'urbanisme

Le Conseil Municipal prend acte des DIA reçues en mairie depuis la séance du 05 juillet dernier, et décide de ne pas préempter.

AFFAIRE n°18 : Informations diverses

Mme BENSADI, rappelle que l'ouverture de la saison culturelle est programmée pour le 28 septembre prochain que la manifestation est gratuite mais qu'il est préférable de réserver, et qu'il y aura également besoin d'aide pour l'accueil des spectateurs et le service.

La séance est levée à 22 h 30